

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

**Compte-Rendu
Mercredi 12 avril 2023
10h00-13h00**

Présents : Bernard Nucci, David Peralta, Daniel Flamme, Thomas Felon, Ludovic Serraille, Thierry Guillou, Nicolas Dessale, Olivier Taxil, Jean-François Durand, Guillaume Clément ;

Excusés : Christophe Alary, Marc-Olivier Houel, Aurélie Potel, Didier Limongi, Antoine Gouesbet, Nicolas Bultheel ;

MAIAGE : Samantha Foulon, Alban Raimbault ;

- Procès-verbal du CA SNEA du 16.12.2022 ;

Le procès-verbal du CA SNEA datant du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- Agenda CA SNEA 2023 :
 - o Mardi 20 juin
- Actualités FNSA :

- Social
 - CQP

Samantha Foulon fait un point sur l'avancée de la réécriture du CQP AMI. L'étape actuelle consiste à travailler sur le contenu du CQP soit « l'ingénierie de certification ». La CPNE devra constituer un comité de pilotage du groupe de travail avec les entreprises de la branche. Il a été acté que MAIAGE, en tant que personnalité morale, soit « certificateur en devenir » du CQP (outil paritaire/CPNEFP). MAIAGE sera « certificateur définitif » quand le CQP déposé au RNCP.

- Classifications

Pour rappel concernant les travaux paritaires portant sur les classifications, l'objectif est de préciser les dispositions conventionnelles relatives aux classifications existantes ; « une évolution pas une révolution », accompagné par le cabinet Barthélémy.

L'évolution de la convention collective Assainissement et Maintenance Industrielle est d'ajuster les disposition conventionnelles actuelles relatives aux classifications tout en prenant en considération d'une part une nouvelle grille avec de nouveaux coefficients afin de laisser plus de possibilités aux entreprises de faire évoluer leurs salariés dans la branche et d'autre part des fiches emplois repères qui viendront illustrer les métiers de la branche comme l'opérateur, le technicien, le technicien expert et l'assistant d'exploitation.

Suivant l'avancée des travaux, il est possible de modifier les différents outils en fonction de l'avancée des échanges notamment ceux concernant les compétences et les formations et la notion de coefficient minimum.

Également, il a été acté de raisonner en termes de compétences et non de formation et donc, par exemple, qu'un permis poids lourds ne doit pas donner lieu à l'attribution d'un coefficient fixe. Pour autant, ce sujet est un point important pour les organisations syndicales et il conviendra de trouver un compromis pour pouvoir avancer les négociations sur les classifications.

Une formulation du type : « le salarié chauffeur poids lourd aura un salaire au moins équivalent au salaire minima correspondant au coefficient 200 » pourra être adoptée.

En termes d'échéance, l'objectif est d'arriver à un accord signé en juin/juillet 2023 sur la grille des coefficients, les fiches emplois repères et l'ajustement des dispositions conventionnelles actuelles pour une application au 1er janvier 2024.

- Communication

Suite au changement de dénomination de la fédération en Octobre 2022, une campagne de communication multicanaux a été développée en lien avec l'agence de communication OXYGEN. Nous avons porté les 2 axes suivants : le recrutement et la REUT. Après 6 mois, nous pouvons être satisfaits des retombées. MAIAGE s'est installée dans l'univers médiatique avec une identité et un message identifiable. Le bilan est le suivant :

Réseaux sociaux :

- **LINKEDIN** : La campagne est lancée au rythme d'1 post/semaine (Quizz, Définition, focus...) Apporter de la connaissance
- **TIK TOK** : le brief pour les ambassadeurs est transmis. Un salarié est lancé (MALEZIEUX) pour 2/3 vidéos.
- **INFLUENCEURS** : l'angle choisi est la mise en avant de notre secteur et de nos métiers avec différents contenus.
 - **Camille & Miguel** (You Tube) : Tournage prévu dans la région de Bordeaux avec Benoit Chagneau (Libourne Hygiène). L'angle est de mettre en avant nos métiers lors d'une intervention dans un château cru classé (lieu en cours de validation). Vidéo de 8-10mn.
 - **Quentin Resera** (Tik Tok) : Ce sont des vidéos d'une à deux minutes avec un effet spectaculaire qui est recherché. La mise en situation avec un drone, l'exojacket (validé) et dans un lieu atypique sont en cours de validation.
- **Presse écrite** : Plusieurs CP (Identité, Sècheresse, Journée de la femme) ont été effectués et transmis aux rédactions. Pour les articles qualifiés dans le Print, nous avons eu des articles dans BATACTU, ACTUENVIRONNEMENT, Magazine du MEDEF IDF).
- **Interview TV**
 - **BFM Business « Focus PME »** :

L'émission a été diffusée les 12 et 13 novembre. Une communication en amont vers les adhérents a été effectuée. BFM a fait une campagne sur les réseaux sociaux relayée sur le profil LinkedIn de MAIAGE. Les adhérents ont pu la voir en replay avec un lien dans la newsletter hebdo. Nous avons reçu la vidéo MP4.

- **ICI ON RECRUTE (DEMAIN TV) :**

L'émission a été diffusée le 13 janvier. Samantha Foulon a présenté les postes à pourvoir sur l'ensemble de la France dans notre secteur d'activité.

- **CHRONIQUE COMPETENCE (BFM BUSINESS)**

L'émission a été diffusée le 6 mars. Samantha Foulon a présenté les postes à pourvoir sur l'ensemble de la France dans notre secteur d'activité.

- **Matinale Radio Classique**

Un reportage concernant notre proposition sur la REUT a été effectué le 16 mars. Celui-ci devrait être diffusé le 20 ou 21 mars. C'est Ludovic Couaillier qui a assuré la présentation de la proposition.

- **90 minutes Business (BFM Business)**

Ce sera une interview en direct sur l'angle du recrutement. Samantha Foulon assurera la séquence.

Ces vidéos ou podcast seront sur notre chaîne YOU TUBE MAIAGETV et le lien est mis sur le site MAIAGE.FR. Elle sera utilisée sur les salons pour l'effet « vu à la télé ».

- **Vidéo institutionnelle (Toolearn) :**

Elle est disponible et diffusée vers nos interlocuteurs. Elle sera également diffusée des prochains salons.

- **Actualités SNEA :**

- Bilan comptable 2022

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

- 95% sont reversées pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges... ;
- 5% sont dédiées aux réserves propres du syndicat pour des dépenses spécifiques ;

- En 2022, les rentrées propres au syndicat se sont élevées à 18 797€. Les dépenses ont concerné principalement des frais d'abonnements et de documentation (3 750€), la quote-part de la cotisation AFNOR (852€) et les frais de réceptions (restaurants : 1464,66€ / déplacements : 152,30€).
- L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2022 à 12578,04€ portant les réserves du syndicat à 262 156,08€ inscrites au passif de MAIAGE.

Le bilan financier et compte de résultats sont approuvés à l'unanimité.

○ QUALITASS

Bernard Nucci fait un retour sur les travaux avec la commission QUALITASS.

Celle-ci avance bien sur la réécriture de QUALITASS. Il est souligné que les dossiers reçus sont dorénavant prêts à être examinés. Suite à la nouvelle communication sur le format du dossier à transmettre, la commission gagne désormais du temps dans l'étude des dossiers transmis. C'est une avancée positive.

Concernant le volet « Externalisation », le contact avec l'ASTEE a été établi. Dans l'objectif de réunir les interlocuteurs publics afin d'obtenir une reconnaissance de notre certification, l'ASTEE se charge de lancer le courrier d'invitation auprès des organismes et des institutions intéressés par le sujet. A ce propos, il ne faut donc pas hésiter, pour les membres du CODIR destinataire en copie de cette invitation, à transmettre les coordonnées d'un interlocuteur de ces organismes susceptibles d'être concernés.

- Questionnaire Hygiène immobilière (pour y répondre : <https://forms.gle/8qkXi8znwsTGMYPKh8>)

Suite au lancement d'une enquête sur l'activité de l'hygiène immobilière (émergente dans nos entreprises) auprès des adhérents SNEA, 11 réponses ont pour l'instant été récoltées.

Une analyse partielle des réponses permet de constater une approche mitigée de l'activité. Un manque de définition claire en est potentiellement à l'origine. Un groupe de travail sera mis en place afin de donner un cadre à l'hygiène immobilière et de se pencher sur des axes techniques et de communication vers les clients.

Une relance du questionnaire est prévue pour élargir la base de consultation et d'analyse.

- REUT

Bernard Nucci revient ensuite sur le sujet de la REUT. Une réunion a eu lieu le 28 mars dernier avec le bureau d'études GAXIEU qui a été choisi pour l'étude de REUT pour l'hydrocurage.

Ce bureau connaît déjà le domaine de la REUT et l'offre était plus intéressante financièrement que celle d'HYDREOS.

La première réunion de cadrage a permis de fixer les objectifs avec l'interlocutrice.

Il est donc prévu de faire un état des lieux de ce qui se pratique en France et en Europe et de mettre en place une feuille de route au niveau national (réglementation en vigueur) et régional car tout dépend très souvent du département (le règlement sanitaire départemental précise les choses suivies d'une consultation de l'ARS en fonction du territoire).

- SINOE

L'ADEME fait une refonte de l'outil SINOE et ne souhaite plus gérer le module « Dechet d'assainissement » (Répertoire des STEP).

Plusieurs propositions pour donner une suite potentielle :

- Caractériser les besoins de nos adhérents et si cela s'avère utile et réfléchir à un outil adapté le cas échéant ;
 - Récupérer les données existantes provenant de l'ADEME et faire une mise à jour au fil de l'eau (1 région/an) ;
 - Etablir une cartographie précise des STEP et ICPE avec les informations à jour (en temps réel) ;
 - Hébergement sur le site MAIAGE ou une application

Pour les administrateurs, l'intérêt de l'outil SINOE n'a pas été démontré depuis son lancement en 2007. Le fait que l'ADEME se désengage financièrement et au niveau du support informatique incite à ne pas continuer d'entretenir SINOE. Loin d'être à jour, les adhérents n'en avaient qu'une utilisation limitée.

La décision est donc prise de ne pas prolonger l'entretien de SINOE.

- AFNOR
 - DTU 64-1 : Demande de commentaires sur 2 documents élaborés par le CSTB :
 - Entretien courant des installations de pompage

Quelques remarques seront transmises à Thomas Le Floch et à Abdel Lakel (CSTB) pour améliorer le document. Il est souligné que ce dernier peut être opposable en cas de litige. Un regard attentif a donc été apporté à la lecture des propositions.

- Proposition protocole démontage poste de relevage

Le document contient des informations qui ne concernent pas les entreprises du SNEA.

- Demande adhésion

La demande d'adhésion de l'entreprise TRISKEL ASSAINISSEMENT dirigée par Madame Isabelle Tirel est acceptée à l'unanimité.

- Communication

En vue d'occuper l'espace médiatique pour focaliser les lumières sur notre secteur d'activité et alimenter notre campagne de communication, **les adhérents SNEA sont invités à faire remonter des propositions de sujets avec un potentiel médiatique à destination de la presse.**

- Questions diverses
 - A titre d'information :
 - Consultation du Ministère de la Transition Ecologique pour la mise en ligne d'une foire aux questions sur l'entretien ANC (voir ci-joint)
 - Programme formation AFPA dans le Maine et Loire (voir ci-joint)
 - Lettre au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en raison d'une situation tendue en termes d'exutoires (voir ci-joint)
 - Entretien avec Jean-Marc Ampigny (VILEA), adhérent SNEA

Depuis plus de 30 ans, Mr Ampigny a développé son entreprise et diverses activités en lien avec le secteur de l'Assainissement et la Maintenance Industrielle. Il est adhérent de MAIAGE depuis ses débuts.

Le contexte martiniquais le pousse à demander un appui concret de la fédération pour inciter les autorités à appliquer la réglementation en matière d'entretien et de suivi des professionnels vidangeurs notamment. Pour donner l'exemple, il est le seul à appliquer la CCN AMI sur l'île parmi les 16 vidangeurs sans parler du dépotage sauvage quasi systématique. De par son implication et son rôle de représentant des forces économiques, il a initié une démarche maintes fois renouvelées, pour inciter les autres entreprises à se conformer aux textes. Néanmoins, les autorités, bien que conscientes de la problématique, ne suivent pas en raison notamment d'un turn over élevé.

Aujourd'hui, la conjonction de plusieurs paramètres laisse penser qu'il y a une fenêtre de tir auprès des autorités pour créer un environnement propice à un cadrage des professionnels de l'ANC, et les vidangeurs en particulier. Les documents et les vidéos (MAIAGETV sur You Tube) sur les services de la fédération (Questions sociales) peuvent être des vecteurs d'informations pour démontrer l'intérêt de se conformer à la réglementation et d'intégrer notre organisation professionnelle.

Se développant en métropole dans plusieurs départements depuis quelques années, la charte ANC pourrait être un cadre à expérimenter.

Il a été convenu d'explorer cette piste en attendant une décision fédérale concernant une représentation officielle de notre adhérent en Martinique.